Image not found or type unknown

Syntec - maintien du salaire en congé maternité

Par **BLond7**, le **19/01/2009** à **15:42**

Bonjour,

Actuellement en congé maternité, mon employeur me verse exactement ce qui lui donne la sécurité sociale (IJSS).
Pourtant, je depend de la Syntec (bureau d'études)dans laquelle est mentionné un maintien de salaire :"Les collaboratrices ayant plus d’un an d’ancienneté dans l’entreprise à la date de leur arrêt de travail pour maternité conserveront le maintien intégral de leurs appointements mensuels pendant la durée du congé légal sous déduction des indemnités versées par la Sécurité Sociale et les régimes de prévoyance".

Je touche pourtant 105 euros net de moins que pendant ma période d'activité.
Pourvez-vous m'éclaircir ? J'ai l'impression que mon employeur n'applique pas ce qui est écrit dans la convention collective.

Merci d'avance
L Blond

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés